

# COMMUNE HELPERKNAPP

## Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 16 août 2023

**Présents :** M. Paul Mangen, bourgmestre  
M. Emile Splicks, échevin

**Absent(s) :** M. Ben Baus, échevin

Point de l'ordre du jour : 1

**OBJET : Règlement de circulation temporaire / Route barrée à Tuntange**

### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu le règlement de circulation général de la commune Helperknapp du 22 décembre 2022, approuvé par le Ministère de l'Intérieur N°322/22/CR du 22 février 2023

Constatant qu'il y a une urgence et vu la demande introduite par Post Technologies en date du 09.08.2023

Considérant qu'il faudra réglementer temporairement la circulation avec une route barrée afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique dans le cadre des travaux de la réparation d'un regard de Post Technologies entre les adresses 14-16, rue de l'Eglise à Tuntange

### décide unanimement

- Art. 1.- Vendredi, le 18 août 2023 (8h00-16h00), il y aura une route barrée entre les adresses 14-16, rue de l'Eglise à Tuntange.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.
- Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art. 4.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Tuntange, le 16 août 2023

Le Bourgmestre,  
Paul Mangen

Le Secrétaire communal ff.,  
Jean Sadler



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jean Sadler, the communal secretary.